



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayе
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260501

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 32
Votants 38

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVÉAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis
M. MORIN Sébastien

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSIONS THEMATIQUES – ELECTION DES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026, portant adoption des statuts de la communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille ;

Vu la délibération n°20260407 portant sur la définition du nombre de commissions thématiques ;

Vu la délibération n°20260408 portant sur la modalité de composition des commissions thématiques ;

Considérant que le conseil communautaire propose de ne pas compter le Vice-Président de la commission, la Présidente de la CCVBA et les autres Vice-Présidents dans le nombre des membres des commissions.

Considérant que le conseil communautaire propose que les commissions, Voirie, Convention Territoriale Globale (CTG), Chemins de randonnées auront un représentant par commune soit 19 membres.

Madame la Présidente, propose d'élire les membres aux commissions thématiques selon les modalités de la composition des commissions et du nombre de commissions déterminé.

L'élection des membres des commissions thématiques intercommunales doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations,
- **ELIT à main levée et PROCLAME** les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants membres de la commission :

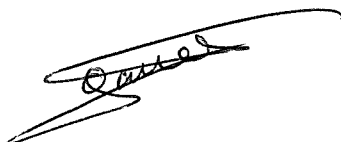
Commission SANTE	Commission FINANCES
BONNEFOY Béatrice	GREMILLON Patrick
DUPONT Isabelle	FONTAINE Eric
MERCIER Nadine	NASLÉ Jérôme
JUMERT Annie	LEBERT Philippe
BRIGANT Nicole	DUBOIS Virginie
VALLOIS PERNAS Martine	
BERNARDET Denis	
SAMSON Manuela	DAVEAU GAULARD Esteban
RIOU Sylvie	DUVALLET Sylvie
BIGOT Katia	MOULYS Benjamin
CANY Eloise	ISAMBERT Stéphane
FRENAL Céline	LERIVEREND David

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTE DE COMMUNES des
VALLÉES de la MAYE et de l'ANILLE
40, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS